DEPARTEMENT DE L'YONNE
MAIRIE DE VAUDEURS
89320
Tél. : 03 86 96 25 20

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 SEPTEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR :

1. ***Convention pour la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis de construire et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol***
2. ***Éclairage public/SDEY : convention financière pour l'éclairage de l'éolienne Bollée***
3. ***CCVPO / retrait de la compétence « Gestion de la piscine de Courgenay et du terrain de camping et de loisirs attenant »***
4. ***Proposition de recours au contrat d'apprentissage***
5. ***Avis sur le projet d'arrêté préfectoral pour la protection de biotope des carrières souterraines de Vaudeurs***
6. ***Sécurisation des entrées d'agglomérations RD84 et RD54- création de trois structures routières de type chicanes***
7. ***Création commission extra-municipales « Festivités communales »***
8. ***Achat de tables de tennis de table***
9. ***Demande de subvention Opération « Villages de l'Yonne » Conseil Départemental pour le programme 2021/2022 de réfection de la voirie***
10. ***Demande de subvention DTER pour la mise en place de tirants dans la sacriste de l'église***
11. ***Devis concert décembre 2021***
12. ***Devis travaux mise en place de tirants à la sacristie de l'église***
13. ***Devis travaux voirie 2021/2022***
14. ***Etude du Schéma Directeur d'Assainissement-rapport d'analyse des offres de l'Agence Technique Départementale- choix du prestataire***
15. ***Règlement intérieur court de tennis / terrain multisports***
16. ***Règlement intérieur ludothèque***
17. ***Règlement intérieur de la salle polyvalente Raymond IMBAULT : modification***
18. ***Dénomination de la salle du Conseil à la Mairie***
19. ***Défense incendie hameau de Grange sèche : parcelle ZO 0025***
20. ***Défense incendie hameau de Mèglières***
21. ***Affouages 2021/2022***
22. ***Subvention 2020/2021 RASED Saint Exupéry à Villeneuve l'Archevêque***
23. ***Convention école de Cerisiers frais de scolarité 2021/2022***

Questions diverses

Le samedi dix-huit septembre deux mil vingt et un, à neuf heures le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur André MILOT, Maire.

Etaient présents : M. André MILOT, Jacques HERLAUT, Eric PEYNOT, Evelyne CABRER, Jacques BOURDON, Mme Myrianne MORISSEAU, Nadège STRABA, M. Philippe VAN STEENKISTE.

Était absent : Mme Nadège DURAND

A donné procuration : Mme Nadège DURAND (absente excusée) à M. André MILOT

Secrétaire de séance : Mme Myrianne MORISSEAU en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Adoption à l'unanimité du dernier procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2021.

En préambule et à la demande du Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité
1.D'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- éclairage public/SDEY : convention financière pour l'éclairage de l'éolienne Bollée
- demande de subvention Opération « Villages de l'Yonne » Conseil Départemental pour le programme 2021/2022 de réfection de la voirie
- CCVPO / retrait de la compétence « Gestion de la piscine de Courgenay et du terrain de camping et de loisirs attenant ».
- demande de subvention DTER pour la mise en place de tirants dans la sacristie de l'église

2. de retirer :

- convention de mise à disposition des établissements aquatiques de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais 2021/2022 (la délibération n°2020/049 du 12 septembre 2020 autorise M. le Maire à signer les conventions relatives aux piscines de Sens durant toute la durée du mandat).

INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

- en 2018, le Conseil Municipal a accepté que la commune prenne en charge les frais d'inhumation 2 865€ de M. CAPEL car sans information sur des héritiers éventuels.
En 2021, un titre a été émis au notaire s'occupant de la succession afin d'obtenir le remboursement de la dépense effectuée en 2018.
Aujourd'hui, le notaire a versé 1 914.32€. Il reste à recouvrer 950.68€.
L'affaire est en cours et suivie par le secrétariat.

- feu d'artifice du 13 juillet : félicitations d'habitants
- festivités communales : création d'une régie recettes pour encaisser les recettes des manifestations (par exemple buvettes lors de concerts organisés par l'équipe municipale...).
Par la délibération n°2020/025 du 6 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué à M. le Maire « la création de régie comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux »

- indemnités de fonction du 1er Adjoint, qui n'a pas pu réaliser ses missions de délégations pendant juillet et août 2021 :
M. Jacques HERLAUT a interpellé M. le Maire à ce sujet.

M. le Maire ne peut pas supprimer les indemnités décidées en Conseil Municipal.

Seul, M. Jacques HERLAUT peut décider de faire un don à la Mairie. M. le Maire laisse la parole à M. HERLAUT qui propose de faire un don à la Mairie pour le montant des indemnités perçues en juillet et aout 2021.

- en date du 7 juillet 2021, M. le Préfet de l'Yonne informe de la nécessité de nommer un « référent patrimoine » au sein du Conseil Municipal. La principale mission sera la surveillance des objets mobiliers.
M. le Maire propose que le référent soit Jacques HERLAUT, 1er Adjoint, qui accepte cette mission.

- L'association « Club de l'amitié » a repris les repas dans la salle polyvalente Raymond IMBAULT (1 mardi par mois). L'association a choisi l'option ménage pour chaque location de la salle polyvalente. Ainsi, le ménage sera réalisé par l'équipe municipale et facturé à l'association comme prévu dans le contrat de location.
Cela représente 150€ * 10 fois dans l'année = 1 500€ de recettes pour la commune.

Mardi 14 septembre : repas avec 90 personnes, excellente ambiance, repas et chanteuse de qualité.
Lien social entre les territoires (Auxerre – Hauterive – Michery- Coulours – Malay le grand - Arces...)

- soirée « Prévention cambriolages » prévue le mardi 12 octobre à 18h30 à la salle polyvalente Raymond IMBAULT. En présence du Major Stéphane VERSE, référent sureté-cellule de prévention technique de la malveillance Gendarmerie de l'Yonne.

- opération « Nettoyons la nature 2021 »
Vendredi 24 septembre avec les enfants de l'école de Vaudeurs
Samedi 25 septembre matin avec les administrés
Notamment une ravine à débarrasser aux Birons.

- le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le hameau des Loges est abandonné (projet porté par la société Photosol) : M. le Préfet s'oppose au projet par rapport au classement des terres choisies aux Loges.

- demande de subvention pour la réfection du court de tennis (revêtement et éclairage) et pour le terrain de pétanque

- le projet « Place de l'éolienne » démarrera en 2022
- info flexibles pour broyeur :
Suite à un premier devis chiffré à 1 000€, M. le Maire a contacté la société Nicolas à Champs sur Yonne qui a effectué la réparation pour 360€ soit une économie de 640€.

- concert Festival en Othe itinérant : vendredi 27 aout avec le groupe JAGAS
Très bonne organisation et excellente ambiance. A renouveler en 2022.

- école : une classe fermée du 13 au 20/09 pour raison d'un cas de Covid.

- travaux école pendant l'été :
Les 2 classes ont été repeintes
Les dalles néon ont été remplacées par des dalles led (meilleure pour la vue et économie d'énergie)
Un second vidéoprojecteur a été installé dans la classe de Christelle DUBOIS BERTHIER.
Des lumières détecteurs LED ont été installées dans les wc enfants extérieurs (économie d'énergie).

- dans le cadre de la journée du bénévolat (2 octobre 2021) et pour leur engagement associatif, Mme Louisette FROTTIER et à M. Charles MALMONTE se verront remettre un plateau d'étain et un diplôme d'honneur, en présence M. Patrick GENDRAUD, Président du Conseil Départemental, M. Nicolas SORET, Maire de Joigny, M. André MILOT, Maire de Vaudeurs, M. Joël BARLIER, Président du Comité départemental des Médaillés de l'Yonne.

- l'association « Les amis de la tour Salazar » a débuté les travaux de remise en état / défrichage des puits d'Heurtebise, l'Ormeau, Petit vaudeurs, Les Loges... et de la tour Salazar.

- l'association Sauvegarde du patrimoine de l'église de Vaudeurs : dans le cadre des journées du patrimoine (18 et 19 sept 2021), a exposé les tableaux, statues à l'église qui ont été nettoyés par les membres de l'association

- église : trop vétuste et pas assez puissant, le tableau électrique a été changé par la société CHOPARD (les cloches ne sonnaient plus et les ouvriers actuellement en chantier rencontraient des difficultés avec l'électricité).

ORDRE DU JOUR

1. ***Convention pour la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis de construire et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol***

M. le Maire explique qu'en date du 26 mai 2021, le conseil communautaire de la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).
De ce fait, la commune doit donc mettre en place une organisation afin de pouvoir assurer en interne ou faire assurer en externe, l'instruction des demandes d'urbanisme relevant de son ressort.

M. le Maire précise que la commune appartient à un établissement public de coopération intercommunale de moins de 10 000 habitants et que conformément à l'article L.422-8 du code de l'urbanisme, elle peut disposer des services déconcentrés de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis ou des déclarations préalables qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ces services.

Cette prestation est **gratuite** pour la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
AUTORISE M. le Maire à signer la convention entre l'Etat et la commune « Mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol ».

2. ***Éclairage public/SDEY : convention financière 21S7064EPEP1 pour l'éclairage de l'éolienne Bollée***

Le Maire informe l'Assemblée du projet de travaux d'éclairage public 21S7064EPEP1-ECLAIRAGE DE L'EOLIENNE - VAUDEURS dont le coût estimatif global s'élève à 5 741.96€ TTC
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
ACCEPTE le plan de financement des travaux selon le tableau ci-après,

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	SDEY HT 50%	Part commune HT 50%
Eclairage Public	5 741,96 €	4 784,97 €	956,99 €	2 392,49 €	2 392,48 €

S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux et, si les travaux sont supérieurs à 15 000€ TTC, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.
DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'année 2021 – article 2041582

3. ***CCVPO / retrait de la compétence « Gestion de la piscine de Courgenay et du terrain de camping et de loisirs attenant »***

Vu la délibération N°60-2021 du 9 septembre 2021 de la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe, par laquelle le Conseil Communautaire décide de ne plus exercer la compétence « Gestion de la piscine de Courgenay et du terrain de camping et de loisirs attenant » et de restituer cette compétence à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
DECIDE le retrait de la compétence « Gestion de la piscine de Courgenay et du terrain de camping et de loisirs attenant » à la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe

4. ***Proposition de recours au contrat d'apprentissage***

Le Maire propose à l'assemblée,
Après consultation du comité technique sur les conditions d'accueil et de formation de l'apprenti accueilli par notre commune, le Maire propose à l'assemblée de conclure à partir du 1er octobre 2021 le contrat d'apprentissage suivant :

Service	Diplôme préparé	Durée de la formation
Espaces verts	CAPA métiers du paysage	2 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
ADOPTE la proposition du Maire
AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis (MFR de Gron 89100)

5. Avis sur le projet d'arrêté préfectoral pour la protection de biotope des carrières souterraines de Vaudeurs

M. le Maire expose que le conseil municipal doit donner son avis, en application de l'article R411-16 du code de l'environnement, sur le projet d'arrêté préfectoral DDT/SEM/2021 portant protection de biotope des carrières souterraines de Vaudeurs.
Pour rappel, M. le Maire donne la définition d'un biotope = lieu de vie défini par certaines caractéristiques.

En effet, M. le Maire précise que la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne a préparé, avec le concours d'experts naturalistes, 12 projets d'arrêtés de protection de biotope (APB) visant des cavités d'hibernation d'intérêt majeur pour les chauves-souris, situées sur le territoire départemental.
Le site concerné par l'APB « Carrières souterraines de Vaudeurs » est situé sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
ACCEPTE sans modification le projet d'arrêté préfectoral DDT/SEM/2021 portant protection de biotope des carrières souterraines de Vaudeurs.

6. Sécurisation des entrées d'agglomérations RD84 et RD54- création de trois structures routières de type chicanes

M. le Maire indique que la vitesse des véhicules est trop élevée dans l'agglomération et qu'il est constamment sollicité par les riverains de la route de Cerisiers, route des Sièges et route de la Longueraie.
Il souhaite renforcer la sécurisation des entrées de commune (RD 54 et RD84) avec l'aménagement de sécurité par la création de chicanes à voie unique et la mise en place de toute la signalisation horizontale et verticale.

Après concertation avec le Conseil Départemental, des chicanes K16 sont actuellement disposées en test sur la RD84 et la RD54.
Après la période de test d'un mois, M. le Maire propose que ce système puisse devenir pérenne.

M. le Maire indique que cette installation fait partie de son pouvoir de police mais qu'il souhaite une concertation du Conseil Municipal sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
EMET un avis favorable pour le principe d'installation de structures routières de type chicanes aux entrées principales de la commune sur la RD 84 et RD54.

7. Création commission extra-municipales « Festivités communales »

M. le Maire indique qu'il souhaite que des membres du Conseil Municipal puissent organiser des festivités par exemple concert, aidés bénévolement par des agents territoriaux et/ou des administrés.

A ce titre, il précise qu'il convient de créer une commission extra-municipale « Festivités communales » qui serait composée de membres du conseil municipal, d'agents territoriaux voire d'administrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
DESIGNE les membres de la commission extra-municipale « Festivités communales »
Président : M. André MILOT
- Nadège DURAND 3ème Adjointe
- Delphine COLAS (régie) administrée de Vaudeurs
- Joëlle MILOT administrée de Vaudeurs

Les élus, les administrés souhaitant rejoindre cette commission se feront connaitre auprès de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
ACCEPTE la création de la commission extra-municipale « Festivités communales »
ACCEPTE la composition de la commission « Festivités communales »

8. Achat de tables de tennis de table

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « La raquette vaudeurinoise » a été créée le 20 aout 2021 avec pour objet « Développer les activités de sports de raquette ».

La composition du bureau est la suivante :
Président : M. Bernard BLANCHON
Vice-Présidente : Mme Monique TCHA
Trésorier : M. Damien JACQ
Secrétaire : Mme Evelyne CABRER

Les activités proposées par l'association sont :
Le tennis
Le tennis de table(ping-pong) (mercredi après-midi pour les enfants / mercredi matin pour les enfants au gymnase de Cerisiers mercredi soir pour les adultes)
Le badminton (créneaux lundi soir au gymnase de Villeneuve l'archevêque / jeudi soir au gymnase de Cerisiers)

Pour le tennis de table(ping-pong), la commune ne dispose pas de table.
M. le Maire propose que la commune participe avec l'achat de 3 tables de tennis de table au lieu d'affecter une subvention à cette nouvelle association.
De cette façon, les tables seront propriétés de la commune.

M. le Maire a reçu un devis de la société DECATHLON PRO pour un montant de 870.83€ HT (soit 1 045€ TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
DECIDE de retenir le devis de la société DECATHLON PRO pour un montant de 870.83€ HT (soit 1 045€ TTC)

9. Demande de subvention Opération « Villages de l'Yonne » Conseil Départemental pour le programme 2021/2022 de réfection de la voirie

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un programme de réfection de la voirie communal est indispensable. La première partie sera effectuée en 2021/2022.

M. le Maire a sollicité la société MANSANTI (89360 FLOGNY LA CHAPELLE) et présente le devis reçu pour un montant de 28 237.50€ HT (soit 33 885€ TTC).
M. le Maire précise que cette réfection de voirie pourrait bénéficier d'une aide financière dans le cadre de l'opération « Villages de l'Yonne » du Conseil Départemental de l'Yonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
DECIDE de retenir le devis de la société MANSANTI (89360 FLOGNY LA CHAPELLE) et présente le devis reçu pour un montant de 28 237.50€ HT (soit 33 885€ TTC).
DECIDE de solliciter d'une aide financière dans le cadre de l'opération « Villages de l'Yonne » du Conseil Départemental de l'Yonne.
AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet

10. Demande de subvention DTER pour la mise en place de tirants dans la sacristie de l'église

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'installation de tirants dans la sacristie de l'église appartenant à la commune peuvent bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre du Patrimoine Bâti et Tourisme :

Le Conseil Municipal, décide de solliciter au titre de la DETR 2021 une subvention au taux le plus large possible pour l'opération « Mise en place de tirants / sacristie église de la commune », pour un montant prévisionnel de 2 591.20€ HT

11.Devis concert décembre 2021

M. le Maire souhaite organiser un concert le samedi 11 décembre 2021. Ce concert serait coordonné par la commission « Festivités communales ».
M. le Maire a reçu un devis de l'association KISS MUSIC (89290 AUGY) pour une prestation du groupe ONE SHOT pour un montant 600€ net TTC

Opération blanche si 60 personnes assistent au concert. Cette festivité a également pour objectif de faire connaitre Vaudeurs dans l'Yonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
ACCEPTE la mise en place d'un concert le samedi 11 décembre
DECIDE de retenir le devis de l'association KISS MUSIC (89290 AUGY) pour un montant 600€ net TTC

12.Devis travaux mise en place de tirants à la sacristie de l'église

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les murs de la sacristie de l'église s'écartent ce qui pourrait provoquer une faiblesse.
La mise en place de tirants permettra de retenir les murs entre eux.

M. le Maire présente les devis reçus :
- la société JACQUELIN (89320 CERISIERS) pour un montant de 2 591.20€ HT (soit 3 109.44€ TTC)
- la société ROCHE (89320 VAUMORT) pour un montant de 2 620€ HT (soit 3 144€ TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
DECIDE de retenir le devis de la société JACQUELIN (89320 CERISIERS) pour un montant de 2 591.20€ HT (soit 3 109.44€ TTC)

13.Devis travaux voirie 2021/2022

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va mettre en place un programme de réfection de la voirie communale.
Ce programme s'étalera sur la durée du mandat de Maire.
Vaudeurs se compose de 30km de voies communales.
Chaque année, il faudrait refaire 5km de voies et de cette façon, l'intégralité des routes de Vaudeurs seront refaites.

Pour la partie 2021/2022, les routes programmées sont :
- hameau Les Birons
- route de grange-sèche
- hameaux Heurtebise / Augères

M. le Maire a sollicité 4 sociétés qui ont répondu :
- MANSANTI (89360 FLOGNY LA CHAPELLE)
- ROUTES ET CHANTIERS MODERNES (77950 MONTEREAU LE JARD)
- IDTP (89100 MALAY LE GRAND)
- COLAS (89380 APPOIGNY)

M. le Maire présente les devis :

Société	Prix € HT	Prix € TTC
MANSANTI (89360 FLOGNY LA CHAPELLE)	38 106.50€	45 727.80€
ROUTES ET CHANTIERS MODERNES (77950 MONTEREAU LE JARD)	110 445€	132 534€
IDTP (89100 MALAY LE GRAND)	77 494€	92 992.80€
COLAS (89380 APPOIGNY)	46 801.60€	56 161.92€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
DECIDE de retenir le devis de la société MANSANTI (89360 FLOGNY LA CHAPELLE) pour un montant de 38 106.50€ HT (soit 45 727.80€ TTC)

14.Etude du Schéma Directeur d'Assainissement-rapport d'analyse des offres de l'Agence Technique Départementale- choix du prestataire

M. le Maire rappelle que les communes de Vaudeurs et d'Arces-Dilo ont décidé de confier à un bureau d'études spécialisé la réalisation d'une étude du Schéma Directeur d'Assainissement par délibération du Conseil Municipal n°2020/069 du 5 décembre 2020.

La mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage contractuelle qui lie la commune et l'Agence Technique Départementale (ATD) de l'Yonne pour la réalisation de cette étude comporte une phase d'analyse des offres des candidats.

Trois offres ont été reçues dans le délai imparti.
Suite à l'analyse des offres et au vu de la note proposée pour chacun des candidats dont l'offre a été examinée par l'ATD, le classement est le suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom du candidat
1	BIOS
2	CETIE
3	B3E

Il est proposé de retenir l'offre du bureau d'études BIOS, dont le siège social est situé avenue de Sully Prolongée 89300 JOIGNY, pour un montant de 99 944.48€ HT, soit 119 933.38€ TTC, précision faite que la clé de répartition financière est de 34% pour la commune de Vaudeurs et de 66% pour la commune d'Arces-Dilo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
DECIDE de choisir l'offre du candidat BIOS (89300 JOIGNY)
AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie
AUTORISE M. le Maire à signer la convention, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

15.Règlement intérieur court de tennis / terrain multisports

M. le Maire informe que le règlement intérieur évoluera une fois le terrain de tennis et multisports refaits.

16.Règlement intérieur ludothèque

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ludothèque sera mise en place à partir du 6 octobre 2021.

La ludothèque se déroulera dans la salle Corneau les mercredis après-midi paires.
M. le Maire précise que Mme Joëlle MILOT sera la responsable bénévole de cette activité.

Pour information, le Club de l'amitié organisera des séances de jeux et moments conviviaux dans la salle Corneau les mercredis après-midi impaires.

M. le Maire présente le règlement intérieur de la ludothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
ACCEPTE la création d'une ludothèque
ACCEPTE le règlement intérieur proposé
AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la ludothèque.

17.Règlement intérieur de la salle polyvalente Raymond IMBAULT : modification

M. le Maire explique que le règlement intérieur de la salle polyvalente Raymond IMBAULT a été accepté par le Conseil Municipal en date du 12 septembre 2020 (délibération n°2020/067).

Il s'avère que deux modifications sont à effectuer :
- pour une location de week-end, la salle polyvalente pourra être disponible à partir du vendredi après-midi (selon disponibilité) et rendue le lundi matin (selon disponibilité)
- lors de l'état des lieux de prise en charge de la salle, le locataire sera informé des informations relatives au système de défense incendie
- ajout de l'information de la présence d'un défibrillateur à l'extérieur de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
ACCEPTE les modifications proposées dans le règlement intérieur de la salle polyvalente Raymond IMBAULT.

18.Dénomination de la salle du Conseil à la Mairie

M. le Maire présente le projet de donner un nom à la salle du Conseil Municipal (1er étage de la Mairie).
Le projet de construction du bâtiment de la Mairie/Ecole a été approuvé par décision ministérielle le 18 octobre 1937.
Fin des travaux octobre 1942.

M. le Maire propose de rendre hommage à M. Edmond MARNOT, Maire de Vaudeurs du 19 mai 1935 au 8 novembre 1944.
M. Edmond MARNOT a célébré le 1er mariage dans la Mairie.

M. Eric PEYNOT propose d'apposer une plaque sur le mur d'entrée de la Mairie sur laquelle sera mentionné que M. Edmond MARNOT a été le fondateur de la Mairie.

M. le Maire propose que chaque conseiller municipal, le désirant, soumette un texte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
ACCEPTE la mise en place d'une plaque sur le mur extérieur de la Mairie en hommage à M. Edmond MARNOT, fondateur de l'édifice.

19.Défense incendie hameau de Grange sèche : parcelle ZO 0025

Dans le cadre de la mise en place de défense incendie aérienne au hameau de Grange-sèche, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré est d'accord pour vendre une partie de la parcelle ZO 0025 qu'il vient d'acquérir.

La partie aurait une surface de 187m2 (11 * 17m).
Le prix d'achat accepté par l'administré est de 95€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
DECIDE de faire l'acquisition d'une partie de la parcelle ZO 0025 pour le montant de 95€TTC
PREND en charge les frais de notaire et de bornage
AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à la concrétisation de cet achat

20.Défense incendie hameau de Méglières

M. le Maire rappelle que lors de travaux de voirie réalisés par la SPIE en 2020, la poche de défense à incendie aérienne a été percée par un camion.
La société a fourni une poche à incendie neuve.

M. le Maire explique qu'après de multiples recherches pour l'achat d'un nouveau terrain où installer la poche, la nouvelle poche sera installée sur le même terrain (parcelle F 444 hameau de Méglières).
Le service technique municipal installera une clôture avec des piquets en acacia et une porte d'accès pour les services incendie.

M. le Maire a contacté les plus proches riverains pour leur exposer son intention de pose de la poche au même endroit.

M. le Maire précise que les riverains seront associés pour le choix des végétaux qui constitueront la haie d'ornement entourant la poche à incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
ACCEPTE la mise en place de la nouvelle poche incendie aérienne sur la parcelle F 444 au hameau de Méglières

21.Affouages 2021/2022

M. le Maire laisse la parole à M. Jacques BOURDON, conseiller municipal en charge des affouages.
Suite aux conditions sanitaires sur 2020/2021, certaines personnes n'ont pas pu terminer leurs affouages.

M. Jacques BOURDON explique que l'ONF a proposé la parcelle n°10 pour les affouages 2021/2022, en coupe d'amélioration : ouverture des cloisonnements d'exploitation (délivrance à l'automne 2021 des taillis et petites futaies).
Et la parcelle n°30 en coupe d'amélioration : ouverture des cloisonnements d'exploitation (délivrance à l'automne 2022 des taillis et petites futaies)

La parcelle n°30 sera proposée aux affouages pour l'année 2022/2023.

Après avoir pris connaissance de la demande de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoir en 2021/2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021/2022 présente ci-après (annexe)
Mode délivrance des Bois d'affouages : délivrance des bois sur pied.
Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :
Le Maire propose Messieurs BOURDON Jacques, TOURNELLE Daniel et TOURNELLE Jonathan.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

22.Subvention 2020/2021 RASED Saint Exupéry à Villeneuve l'Archevêque

Le Maire expose que le RASED - selon la convention reconduite tacitement chaque année - qui lie les écoles du secteur au RASED, une subvention de 2.40€ (1.20€ pour le psychologue et 1.20€ pour le maître spécialisé) par élève scolarisé dans la commune quel que soit son lieu de domiciliation et par an doit être versée à la commune centralisatrice de Cerisiers.
La participation est calculée sur l'année scolaire 2020/2021 (45 élèves à l'école de Vaudeurs) :
45 x 2.40€ = 108€.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
ACCEPTE le versement de cette participation d'un montant de 108€.

23.Convention école de Cerisiers frais de scolarité 2021/2022

En sa séance du 25 juin 2021, le Conseil Municipal de Cerisiers a fixé le coût d'un élève fréquentant l'école de Cerisiers à 1 050€ pour l'année scolaire 2021/2022 et la moitié pour une garde alternée soit 525€.

14 élèves de la commune de Vaudeurs de la commune de Vaudeurs fréquentent l'école de Cerisiers dont 2 en garde alternée.

Le cout est évalué à 14 700€ pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
AUTORISE le Maire à signer cette convention avec la commune de Cerisiers pour l'année scolaire 2021/2022 pour un montant de 14 700€.

Prochain Conseil Municipal : samedi 13 novembre 2021

Séance levée à _____12h30_____

Le Maire de Vaudeurs
André MILOT

Le Maire,
André MILOT

MAIRIE DE VAUDEURS (Yonne)